



COMMUNIQUE DE PRESSE

ALLIANCE STRATEGIQUE AVEC LE GROUPE NISSHIN SEIFUN, LEADER DE LA MEUNERIE AU JAPON, QUI ACQUIERT PRÈS DE 15% DU CAPITAL DE EUROGERM

Dijon, le 18 juin 2010

EUROGERM, leader dans les ingrédients et auxiliaires technologiques au cœur de la filière Blé-Farine – Pain, annonce avoir signé un protocole d’alliance stratégique avec le groupe NISSHIN SEIFUN, leader de la meunerie au Japon et coté à la bourse de Tokyo.

Un projet industriel à très forte valeur ajoutée

EUROGERM et NISSHIN SEIFUN ont signé un protocole visant à établir une alliance stratégique qui permettra aux deux groupes de générer des synergies opérationnelles dans le développement de leurs activités internationales et technologiques. Cette alliance vise à développer les savoir-faire, les technologies, les unités de production et les réseaux commerciaux des deux groupes sur les marchés asiatiques, où la meunerie et la boulangerie constituent l’un des segments de l’agro-industrie les plus dynamiques au monde.

La mise en œuvre concrète de ces synergies prévoit en premier lieu la création d’une joint-venture à 50/50 entre les deux groupes en Chine. Cette société commune s’appuiera sur la présence historique sur place de NISSHIN SEIFUN, qui comprend un laboratoire de développement ainsi qu’une très bonne connaissance du marché local.

Le protocole comprend également un accord de licence exclusif pour l’importation, la production et la distribution des produits et services du groupe EUROGERM au Japon en Chine et en Thaïlande, ainsi que la définition d’un principe général d’accord de collaboration technique et commerciale sur les pays de la zone ASEAN.

Acquisition de près de 15% du capital de EUROGERM par NISSHIN SEIFUN

Afin de renforcer fortement les liens entre les deux groupes et d’établir une base solide de partenariat, cette alliance stratégique se double d’une prise de participation de NISSHIN SEIFUN au capital de EUROGERM. Cette opération a donné lieu à une procédure d’audit d’acquisition et notamment à la mise en place d’une data room conformément aux recommandations de l’Autorité des marchés financiers. Aucun fait important susceptible d’avoir une incidence significative sur le cours de EUROGERM n’a été communiqué dans le cadre de cette procédure d’audit.

Au débouclage de cette opération signée ce vendredi 18 juin 2010, NISSHIN SEIFUN détiendra près de 15% du capital de EUROGERM.

L'acquisition des titres EUROGERM, réalisée pour partie auprès des fondateurs historiques du groupe et auprès d'investisseurs, sera effectuée sur la base d'un prix par action de 14 euros pour un montant total de près de 8,9 M€

A l'issue de cette opération, MOBAGO, société détenue majoritairement par Jean-Philippe Girard, Président Directeur Général de EUROGERM, conservera 61% du capital et 73,63% % des droits de vote de EUROGERM.

Cette prise de participation est accompagnée de la signature d'un pacte d'actionnaires entre MOBAGO et NISSHIN SEIFUN.

Ce pacte d'actionnaires, conclu pour une durée initiale de 10 ans, comporte les principales dispositions suivantes :

- Engagement de MOBAGO de faire nommer au conseil d'administration de EUROGERM un membre désigné par NISSHIN SEIFUN ;

- Droit de Première Offre au bénéfice de NISSHIN SEIFUN sur tout projet de cession par MOBAGO entraînant le franchissement à la baisse par MOBAGO du seuil de 50% des actions et/ou des droits de vote dans EUROGERM. À compter de la notification d'un tel projet par MOBAGO, NISSHIN SEIFUN disposera d'un délai maximal de 2 mois pour faire parvenir à MOBAGO une offre d'achat portant sur les actions dont la cession est projetée. A l'issue de ce délai, MOBAGO aura alors l'entière liberté d'accepter ou de refuser l'offre qui aurait été émise par NISSHIN SEIFUN, et en cas de refus, d'engager alors librement le projet de cession envisagé avec un tiers.

- Droit de Première Offre au bénéfice de MOBAGO sur tout projet de cession par NISSHIN SEIFUN entraînant le franchissement à la baisse par NISSHIN SEIFUN du seuil de 10% des actions et/ou des droits de vote dans EUROGERM. À compter de la notification d'un tel projet par NISSHIN SEIFUN, MOBAGO disposera d'un délai maximal de 2 mois pour faire parvenir à NISSHIN SEIFUN une offre d'achat portant sur les actions dont la cession est projetée. A l'issue de ce délai, NISSHIN SEIFUN aura alors l'entière liberté d'accepter ou de refuser l'offre qui aurait été émise par MOBAGO, et en cas de refus, d'engager alors librement le projet de cession envisagé avec un tiers.

- Le droit (notamment en cas de violation de ses obligations par MOBAGO au titre du pacte), ou l'obligation (en cas de violation de ses obligations par NISSHIN SEIFUN au titre du pacte) pour NISSHIN SEIFUN de vendre sa participation dans EUROGERM à MOBAGO.

- Les parties ont également convenu que dans le cas où EUROGERM décidait de se retirer de tout marché organisé ou réglementé, NISSHIN SEIFUN bénéficiera d'une promesse d'achat de ses actions par MOBAGO. Il est bien évidemment précisé qu'aucun projet de cette nature n'est actuellement à l'étude.

Benoît Huvet, Directeur Général Délégué, et Jean-Philippe Girard, Président Directeur Général de EUROGERM concluent : « Cette alliance stratégique valorise tout d'abord les efforts et le travail exceptionnel entrepris depuis plusieurs années par Serge MOMUS, Directeur export de EUROGERM et son équipe. Cet accord marque par ailleurs la reconnaissance de la capacité unique d'innovation du groupe et le début d'une nouvelle ère pour EUROGERM dans l'accélération de son développement international. Nous sommes ravis de nous associer à un acteur tel que NISSHIN SEIFUN, l'un des leaders mondiaux de la meunerie, et de capitaliser sur nos compétences combinées pour évoluer en profondeur sur le marché de la meunerie et de la boulangerie en Asie. Cette alliance industrielle symbolisée par une prise de participation stratégique démontre la crédibilité de notre offre, notamment dans la panification, et l'intérêt de nos produits et services pour l'Asie. Cette opération s'inscrit dans le droit prolongement de l'entrée de Cathay dans notre capital en juin dernier, et de notre volonté affichée de poursuivre la concrétisation de partenariats à forte valeur ajoutée. L'entrée au capital de NISSHIN SEIFUN va nous donner les moyens les plus importants du secteur pour accélérer la production et la distribution de nos produits sur l'Asie, qui connaît l'une des croissances structurelles mondiales les plus fortes dans le segment des produits alimentaires relatif à la filière Blé-Farine-Pain. »

**Prochain communiqué : résultats annuels 2009/2010
mercredi 7 juillet 2010 après clôture des marchés**

A propos de EUROGERM (www.eurogerm.com)

Créée en 1989 par son Président Directeur Général, Jean-Philippe Girard, EUROGERM conçoit, produit et commercialise des correcteurs de meunerie, des améliorants de panification et des ingrédients pour améliorer la régularité, la qualité et valoriser ainsi les produits de la filière blé - farine - pain. Grâce à une offre globale et originale, « du diagnostic à la formulation », EUROGERM est devenue leader français dans son secteur et déploie son offre à l'international.

**EUROGERM est coté sur Alternext Paris, marché du Groupe NYSE-Euronext
Code ISIN : FR0010452474 – Mnémo : ALGEM**



Contacts

EUROGERM
Jean-Philippe GIRARD
Président Directeur Général
Tél. : +33 (0)3 80 73 07 77
investisseurs@eurogerm.com

NewCap.
Communication financière
Emmanuel Huynh / Estelle Guichard
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
eurogerm@newcap.fr